



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
31 janvier 2019

Aide aux victimes de violences et de dégradations commises lors des manifestations des gilets jaunes à Paris depuis le mois de décembre 2018

L'association Paris Aide aux Victimes a été requise par le Parquet de Paris pour apporter un accompagnement adapté aux besoins de toute personne victime lors de ces événements. L'équipe pluridisciplinaire, composée de juristes, de psychologues et d'une assistante sociale, peut apporter un **soutien psychologique**, une **information sur les droits** et **faciliter les démarches** auprès des différents organismes et professionnels (services enquêteurs, juridiction, assurances, DIRECCTE, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat de Paris, avocats, services médico-psychologiques...).

Vous pouvez rencontrer un membre de l'équipe en fonction de vos besoins :

- **Sans rendez-vous** au Bureau d'Aide aux Victimes au Tribunal de Grande Instance (Parvis du tribunal, bd des Batignolles, 17^{ème}) du lundi au vendredi de 9h à 18h
- **Sur rendez-vous** à la permanence nord (17^{ème}) du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 au 01 53 06 83 50
- **Sur rendez-vous** à la permanence sud (13^{ème}) : du lundi au vendredi de 9h à 17h au 01 45 88 18 00
- Une adresse mail : contact13@pav75.fr

En dehors de Paris, les victimes peuvent composer le 116006 pour être aidées et mises en relation avec l'association d'aide aux victimes la plus proche de leur domicile.



Hors France métropolitaine :
Composez le +33 (0)1 80 52 33 76